

**Commune de BOUVIGNIES.
Procès-verbal du Conseil Municipal
du vendredi 26 JUILLET 2013**

L'an deux mil treize, le vingt-six juillet à 18 Heures, le Conseil Municipal de la commune de Bouvignies, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacques DELRUE, Maire.

■ **Composition :**

Présents : DELRUE Jacques, PRADALIER Frédéric, DEDOURS Edith, LOUBERT André, VALIN Jean-Marie, HULOUX Martine, DESMONS Valérie, FENAIN Bruno, HUMEZ Michel, POLYN Franck est arrivé à partir du n°4

Pouvoirs : SALMON Bernadette ayant donné procuration à HULOUX Martine,
CARON Philippe ayant donné procuration à DELRUE Jacques,
DUHEM Quentin ayant donné procuration à PRADALIER Frédéric,
WARTELLE Léon ayant donné procuration à DEDOURS Edith
DEBRUILLE François ayant donné procuration à LOUBERT André
WAQUET Dominique ayant donné procuration à HUMEZ Michel

Absents : HOEL Michel, MERESSE Claudine

1. Désignation du nombre et répartition des sièges au sein du conseil communautaire issu du prochain renouvellement des conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité

- de retenir un nombre de sièges total pour l'effectif du conseil communautaire issu du prochain renouvellement des conseillers municipaux égal à cinquante neuf (59).

- de fixer leur répartition entre les communs membres comme suit :

Communes	Population municipale 2013	Nombre de délégués
Aix les Orchies	1101	1
Attiches	2309	1
Auchy lez Orchies	1478	1
Avelin	2559	1
Bachy	1448	1
Bersée	2262	1
Beuvry la Forêt	2737	1
Bourghelles	1563	1
Bouvignies	1517	1
Camphin en Carembault	1636	1
Camphin en Pévèle	1977	1
Cappelle en Pévèle	2119	1
Chemy	645	1
Cobrieux	527	1
Coutiches	2738	1
Cysoing	4563	4
Ennevelin	2157	1
Genech	2605	1
Gondecourt	3967	3
Herrin	403	1
La Neuville	680	1
Landas	2377	1
Louvil	850	1
Mérignies	2485	1
Moncheaux	1448	1
Mons en Pévèle	2139	1

Mouchin	1368	1
Nomain	2464	1
Orchies	8178	6
Ostricourt	5225	4
Phalempin	4457	4
Pont-à-Marcq	2634	1
Saméon	1514	1
Templeuve	5786	4
Thumeries	3916	3
Tourmignies	687	1
Wahagnies	2588	1
Wannehain	1031	1
TOTAL	90138	59

2. Désignation du nombre et répartition des sièges au sein du conseil communautaire à compter de l'entrée en vigueur du nouvel EPCI au 1^{er} JANVIER 2014 et jusqu'à l'installation du conseil communautaire issu du renouvellement des conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité

- de retenir un nombre de sièges total pour l'effectif du conseil communautaire, entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2014 et siégeant jusqu'à l'installation du conseil communautaire issu du prochain renouvellement des conseillers municipaux, égal à 59 ,
- de fixer leur répartition entre les communes membres comme suit :

Communes	Population municipale 2013	Nombre de délégués
Aix les Orchies	1101	1
Attiches	2309	1
Auchy lez Orchies	1478	1
Avelin	2559	1
Bachy	1448	1
Bersée	2262	1
Beuvry la Forêt	2737	1
Bourghelles	1563	1
Bouvignies	1517	1
Camphin en Carembault	1636	1
Camphin en Pévèle	1977	1
Cappelle en Pévèle	2119	1
Chemy	645	1
Cobrieux	527	1
Coutiches	2738	1
Cysoing	4563	4
Ennevelin	2157	1
Genech	2605	1
Gondecourt	3967	3
Herrin	403	1
La Neuville	680	1
Landas	2377	1
Louvil	850	1
Mérignies	2485	1
Moncheaux	1448	1
Mons en Pévèle	2139	1
Mouchin	1368	1

Nomain	2464	1
Orchies	8178	6
Ostricourt	5225	4
Phalempin	4457	4
Pont-à-Marcq	2634	1
Saméon	1514	1
Templeuve	5786	4
Thumeries	3916	3
Tourmignies	687	1
Wahagnies	2588	1
Wannehain	1031	1
TOTAL	90138	59

3. Désignation du nom du futur EPCI

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la réforme territoriale, et suite à l'arrêté préfectoral en date du 29/05/2013 portant création de la communauté de communes issue de la fusion des communautés des communes du Carembault, du Pays de Pévèle, du Sud Pévèlois, Cœur de Pévèle et Espace en Pévèle et du rattachement de la commune de Pont-À-Marcq, il y a lieu de se prononcer sur le nom de cette future intercommunalité.

Il est proposé que le nom du nouvel Établissement Public de Coopération Intercommunal (E.P.C.I.) entrant en vigueur au 1^{er} Janvier 2014 soit :

« Communauté de Communes PEVELE CAREMBAULT »

Où cet exposé, par un vote unanime à main levée, le Conseil Municipal accepte cette proposition et décide que le nouvel EPCI entrant en vigueur au 1^{er} Janvier 2014 sera la « Communauté de Communes PEVELE CAREMBAULT »

4 – Désignation du lieu ou siègera provisoirement le nouvel EPCI.

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la réforme territoriale, et suite à l'arrêté préfectoral en date du 29/05/2013 portant création de la communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes du Carembault, du Pays de Pévèle, du Sud Pévèlois, Cœur de Pévèle et Espace en Pévèle et du rattachement de la commune de Pont-À-Marcq, il y a lieu de se prononcer sur le lieu ou siègera provisoirement cette future intercommunalité.

Le choix, pour le siège provisoire du nouvel Établissement Public de Coopération Intercommunal (E.P.C.I.) entrant en vigueur au 1^{er} Janvier 2014, doit s'opérer entre deux possibilités :

- La Mairie de Pont-À-Marcq,
- Ou
- Le siège de l'Association du Pays Pévèlois à Templeuve

Où cet exposé et après en avoir délibéré, par un vote unanime à main levée, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, que le siège provisoire du nouvel EPCI entrant en vigueur au 1^{er} Janvier 2014 sera : La Mairie de Pont-à-Marcq.

5 – Désignation des délégués de la commune au sein du nouvel EPCI

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la réforme territoriale, et suite à l'arrêté préfectoral en date du 29/05/2013 portant création de la communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes du Carembault, du Pays de Pévèle, du Sud Pévèlois, Cœur de Pévèle et Espace en Pévèle et du rattachement de la commune de Pont-A-Marcq, il y a lieu de se prononcer sur la désignation d'un délégué pour siéger dans le futur EPCI.

Il est proposé que M. Frédéric PRADALIER, Adjoint de Bouvignies soit désigné délégué pour siéger au sein de la future intercommunalité.

Où cet exposé, par un vote unanime à main levée, le Conseil Municipal :

- Accepte à l'unanimité, cette proposition et décide que M. Frédéric PRADALIER, soit désigné délégué pour siéger au sein de la future intercommunalité.
- Souhaite que l'option de retenir un délégué suppléant soit retenue afin qu'il puisse représenter la commune si le délégué titulaire est absent.

La séance est levée.